 

Madame la Présidente du CSE,

Mesdames, Messieurs les élus au CSE, et représentants syndicaux,

Nous traversons depuis plusieurs semaines maintenant, une crise sanitaire sans précédent, liée à la propagation ravageuse du Covid-19. Depuis le début de cette épidémie, notre syndicat n’a eu de cesse de veiller aux conditions de travail et à la santé des salariés.

Nous sommes et restons mobilisés pour l’ensemble de nos collègues, qui sont nombreux à nous solliciter pour nous faire part de leurs inquiétudes, de leur désarroi, leur incompréhension et leur dépit face à l’instabilité des organisations et aux directives floues ou encore particulières, voire partisanes de l’exécutif. Tous nous subissons ces décisions.

Aujourd’hui nous sommes amenés à nous positionner sur plusieurs points qui impactent par leur mise en œuvre les salariés de notre organisme de façon importante. Nous vous avons fait part de nos interrogations sur chacun d’entre eux. Cette déclaration ne les remet pas en question.

* Les tickets restaurants :

La carte n’a convaincu que très peu de salariés de la caisse depuis qu’elle leur a été proposée. Nous souhaitons qu’un moyen de distribution des tickets papier leur soit proposé en alternative, et que chaque salarié ait le choix de l’option papier ou carte. Notamment pour des questions d’équité, nombre de commerces, selon les secteurs géographique ou type de commerce, ne prennent toujours pas la carte. De plus, nous sommes toujours dans l’attente du fameux décret portant le plafond journalier à 95€.

* La mise en œuvre des mesures post confinement.

La note explicative nous a été transmise ce lundi 4 mai à 17h36 pour une tenue de l’instance mercredi 6 à 9 H. Bien que certains décrets aient raccourcis les délais de communication des pièces, il n’en demeure pas moins que ceux-ci n’ont pas été respectés. Il nous semble important, eu égard au sujet, de les étudier et analyser en concertation ce qui n’est pas possible dans ce très court laps de temps. Vous comprendrez qu’il est nécessaire de le faire pour assurer, voire défendre, la sécurité et la santé des salariés en vue de la reprise post confinement. En conséquence, nous considérons qu’une étape préliminaire d’information est nécessaire avant une consultation. Nous vous demandons de procéder de cette manière afin que nous puissions être en mesure de porter un avis ultérieur.

* La mise en place de la plateforme de traçage.

Aucune crise, fut-elle sanitaire, ne se règle par des mesures sécuritaires, et c’est à cette catégorie qu’appartient le traçage numérique que le gouvernement a décidé de mettre en place. Les atteintes aux libertés individuelles sont réelles avec les fichiers tracings que sont « SIDEP » et « Contact-Covid » qui ne font l’unanimité ni dans la communauté scientifique (ordre des médecins, …) ni dans celle du numérique, ni au sein de notre parlement bicaméral !

« On ne dénonce pas puisque, c'est pour protéger » dixit le gouvernement, mais malgré tout on crée des fichiers numériques à une échelle considérable, systématisés et automatisés, avec l’aide des services de l’assurance maladie réquisitionnée sans plus de préparation et anticipation, et en ne laissant pas le choix aux personnes détectées positives ou à leurs contacts !

Notre organisation ne peut adhérer à cette démarche. La note nationale relative à la mise en place des plates forme s’appuie sur des textes non encore parus et au plan local, elle n’évoque pas le règlement intérieur et ses modalités quant au temps de travail des salariés particulièrement le week-end. Enfin, à terme, ces brigades vont servir à justifier encore plus le très fameux « trou de la sécurité sociale » puisque leur financement lui est imparti.

Cette liste n’est pas exhaustive et d’autres raisons font que nous ne pouvons qu’être contre ce dispositif national.

S’il devait être mis en place, soyez assuré que nous redoublerons de vigilance sur son exécution.

Les élus C.G.T. et UGICT

CPAM du Rhône

276 cours Emile Zola

69100 Villeurbanne

Le 6 mai 2020